

<https://47.snuipp.fr/Pour-la-creation-d-une-Mutuelle-complementaire-geree-par-la-Securite-Sociale>



Pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale

- À suivre - La Sécu en question -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2026

Dernière mise à jour : 19 mars 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

À signer en ligne :
<https://petitions.assemblee-nationa...>

Pétition :

La cotisation aux Assurances santé complémentaires (Mutuelles, Instituts de prévoyance et Compagnies d'assurance) ne cesse d'augmenter. Plus 6%, en moyenne, en 2025 et plus de 25% en trois ans.

Les Complémentaires santé sont moins égalitaires que la Sécu dans la mesure où les prestations couvertes par les mutuelles dépendent du niveau de contrat souscrit (de base, intermédiaires et optimum).

Moins égalitaires, elles sont aussi moins solidaires, notamment pour les retraités : les plus modestes d'entre eux consacrent plus de 10% de leurs revenus pour payer les soins restant à leur charge après le remboursement par la Sécu, contre moins de 4% pour les retraités plus aisés.

Moins égalitaires et moins solidaires, les Assurances complémentaires sont aussi moins efficaces : alors qu'elles ne remboursent que 12,5% des soins, leurs frais de gestion atteignent, en 2024, la somme exorbitante de 8.7 milliards. A l'inverse, la Sécu qui rembourse 80% des soins ne consacre que 7 milliards d'euros aux frais de gestion. Autrement dit, quand vous versez 100 euros à votre complémentaire santé seulement 80 euros vont au remboursement des soins tandis que lorsque vous cotisez 100 euros à la Sécu, plus de 95 euros vont aux soins.

C'est pourquoi nous demandons la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité sociale respectant ses principes fondateurs de solidarité pour le financement (chacun paie en fonction de ses moyens), d'égalité pour les prestations (chacun reçoit en fonction de ses besoins) et de démocratie. Cette Mutuelle complémentaire de la Sécu financée par les cotisations venant en complément de l'Assurance maladie obligatoire permettrait une prise en charge intégrale par la Sécu de l'ensemble des actes de soin et de prévention relevant de la solidarité et ayant montré leur efficacité. Les complémentaires actuelles deviendraient des assurances supplémentaires pour des actes relevant du confort ou n'ayant pas démontré leur efficacité.

La gestion unique par la Sécu de l'Assurance maladie obligatoire et de l'Assurance maladie complémentaire, permettant de supprimer le doublon actuel des frais de gestion entre Sécu et Complémentaires, entraînerait l'économie d'au moins 8 milliards de frais de gestion inutiles qui pourraient être utilisés pour améliorer l'accès aux soins.

Nous signataires demandons la création, pour nous toutes et tous, d'une Sécu Intégrale gérant l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance complémentaire santé.

Note : C'est une pétition « assemblée nationale » donc signable seulement par des « individus » pas par des associations.